

"Les conditions du partnership" dans Communauté européenne (17 septembre 1963)

Légende: Le 17 septembre 1963 à Strasbourg, Walter Hallstein, président de la Commission européenne, prononce devant le Parlement européen un discours dans lequel il évoque les conditions d'un "partnership" fort entre les États-Unis et la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François ; Réd. Chef Chastenet, Antoine. 11.1963; 7e année. Paris: Service d'Information des Communautés Européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"les_conditions_du_partnership"_dans_communaute_europeenne_17_septembre_1963-fr-d18de685-0251-4aef-8eaf-40af524133a6.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

Hallstein : Les conditions du « partnership »

L'offre faite par le Président Kennedy à la Communauté Européenne, sous forme de « partnership » atlantique comporte de lourdes charges. Elle ne vise à rien de moins qu'à partager la responsabilité mondiale telle que les États-Unis l'ont assumée seuls jusqu'ici – et cela à parts égales. La première condition pour cela est que les Européens soient réellement disposés à pratiquer la coresponsabilité par des efforts et par d'authentiques réalisations.

Un « partnership » de ce genre postule d'autre part trois choses : un partenaire en état d'agir, un partenaire égal et des rapports confiants entre les partenaires.

Capacité d'agir d'abord : il y a là une invite à la Communauté pour qu'elle renforce sa structure interne. Car entre l'armature interne et la liberté de mouvement externe de tout organisme politique il y a une relation de cause à effet. Tout comme un État national, la Communauté Européenne elle aussi n'est libre d'agencer libéralement ses relations extérieures que dans la mesure où sa solidité interne offre des bases sûres à une telle politique. C'est ainsi par exemple que l'issue des prochaines négociations du G.A.T.T. sera notamment fonction de notre capacité de parvenir à concrétiser notre propre politique agricole communautaire : ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions nous entretenir du commerce des produits agricoles avec les Américains. Il en va de même dans tous les autres domaines: l'Europe n'aura voix au chapitre que dans la mesure où elle parviendra à la concorde.

Mais la concorde n'est pas encore l'unité. Il est plus important encore que la structure constitutionnelle de la Communauté soit affermie de telle sorte que son potentiel politique, son potentiel de négociation, puisse également être engagé en bloc. D'où la nécessité de la fusion des Exécutifs Européens et du renforcement des fonctions de notre Parlement.

La nécessité d'un partenaire européen en état d'agir peut encore découler d'une exigence foncière encore plus générale, celle de l'égalité (ou de la comparabilité) des partenaires. On ne peut ici comme pour l'aspect quantitatif du problème – où nous approchons déjà de l'égalité pour toute une série d'éléments – se passer d'anticiper quelque peu : l'égalité future attendue vaut dans une certaine mesure autant que l'égalité déjà présente. Au fond, dans ses rapports avec l'Europe en voie d'unification, l'Amérique lui en fait crédit depuis des années.

C'est là un succès de l'intégration européenne. Nous devons poursuivre sans relâche dans cette voie et aucun progrès n'y est trop modeste, pourvu seulement qu'on aille de l'avant.

La dernière exigence, de loin la plus importante, qu'implique le programme du « partnership » est la confiance. Cet élément psychologique si difficile à cerner, mais qui est si important pour les relations politiques, en particulier les relations internationales entre les hommes et les peuples, est également décisif dans notre cas pour réussir. S'en rendre compte constitue aussi une tâche. Car il ne s'agit pas simplement là d'un phénomène de nature inaccessible à nos efforts. Au contraire, il nous faut y mettre du nôtre.

Non seulement nous devrions nous abstenir *a priori* de toute méfiance banale reposant sur des préjugés, qui est indigne et mal avisée, la méfiance suscitant la méfiance, tout comme la confiance engendre la confiance.

Mais, bien plus, nous devons créer les conditions qui favorisent la confiance. L'égalité des partenaires en est une. L'un des problèmes de l'alliance atlantique – et probablement le problème central – est qu'elle unit un géant à une troupe de nains : les États-Unis ont jusqu'ici supporté un maximum de responsabilité alors qu'un maximum de confiance était exigé des Européens. Un meilleur équilibre des forces serait avantageux; sans unification de l'Europe il ne peut être instauré. Une imbrication délibérée, toujours plus forte, des intérêts renforcera le sentiment de solidarité, d'interdépendance – et cela veut bien dire : de dépendance réciproque.

Abstraction faite des aspects structurels, les comportements importent aussi. Une information mutuelle constante et complète, une discussion franche, une consultation en temps voulu en font partie tout autant que le respect de l'opinion de l'interlocuteur et l'appréciation de ses raisons, précisément lorsqu'elles ne sont pas

partagées par le partenaire. Ce sont là des évidences, bien sûr. Mais il faut les avoir présentes à l'esprit.

Il n'est pas de confiance sans confiance en soi-même. Sommes-nous sur la bonne voie ? Aujourd'hui cette question revient à demander s'il existe un chemin différent de celui qui nous est offert. La réponse est simple, semble-t-il : il n'y a pas d'alternative. De plus la pseudo-question de la « troisième force » et la question de l'hégémonie se règlent de la sorte. Nous n'avons pas à choisir entre Communauté Atlantique et Communauté Européenne: Le « partnership » concile les deux.

(Discours à l'Assemblée de Strasbourg, 17 septembre 1963.)